

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Cœur de Sologne ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 28 février 2019 par le conseil communautaire.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la collectivité aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 31 janvier 2019.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De ne pas modifier la pression fiscale (restée stable depuis la création de la Communauté de Communes),
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De mobiliser des subventions au maximum des possibilités pour continuer d'investir.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.
Le total des recettes et dépenses de fonctionnement est chiffrée à 5 988 054 €.
Le schéma ci-dessous récapitule les données 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses (5 988 054 €)		Recettes (5 988 054 €)		Dépenses (3 752 717 €)		Recettes (3 752 717 €)	
Charges à caractère général : 501 989 € 8,38 %				Déficit reporté : 0 € 0 %			
Charges de personnel : 730 600 € 12,2 %				Dépenses d'équipement : 3 633 416 € 96,82 %		Emprunt : 1 482 648 € 39,51 %	
Reversement aux communes et au SMICTOM : 3 768 470 € 62,94 %		Impôts et taxes : 4 620 000 € 77,15 %				FCTVA : 624 000 € 16,63 %	
Charges financières : 22 257 € 0,37 %						Amortissement : 33 762 € 0,95 %	
Sub. fonctt assos : 137 876 € 2,3 %		Dotations et participations : 802 128 € 13,4 %				Subventions : 738 465 € 19,68 %	
Autres : 286 862 € 4,79 %		Produits des services : 32 000 € 0,87 %				Excédent capitalisé : 0 € 0 %	
Virement investissement : 540 000 € 9,02 %		Autres : 18 766 € 0,31 %		Dettes en K : 119 301 € 3,18 %		Virement fonctionnement : 540 000 € 14,39 %	
		Excédent reporté : 495 160 € 8,27 %				Excédent reporté : 331 842 € 8,84 %	

b) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2019 restent les mêmes :

- Cotisation foncière des entreprises 20,30 %
- Taux liés au transfert de fiscalité départementale
 - Taxe d'habitation 9,49 %
 - Taxe foncière sur le non bâti 2,86 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 12,80 %

En recette fiscale, la communauté de communes bénéficie également d'un retour de son investissement dans la politique touristique par la taxe de séjour.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

Elle montre les axes retenus par les élus pour le développement du territoire. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine et augmenter les services à la population

Le budget d'investissement 2019 comporte ainsi la matérialisation de projets structurants :

La construction de 2 tennis couverts et la couverture de la piscine de Nouan-le-Fuzelier.

Les recettes d'investissement reprennent les prévisions de subventions directement liées aux projets ou les emprunts d'équilibre.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement pour 2019 :

	Services généraux	Service technique	Piscines	Tennis couverts	Tourisme	Halle sportive	Ecole de musique	Bibliothèques	Voirie	TOTAL
DEPENSES										
001 Résultat reporté déficit	- €									- €
2031 Frais d'étude										- €
2051 licences informatiques	3 000,00 €									3 000,00 €
1641 emprunt euros	119 301,00 €									119 301,00 €
2151 travaux de voirie									10 000,00 €	10 000,00 €
21534 travaux électrification										- €
2158 Autre matériel technique		3 000,00 €	18 000,00 €			10 000,00 €				31 000,00 €
2183 Matériel bureau et informatique	6 000,00 €				1 416,00 €					7 416,00 €
21731 travaux bâtiments publics										- €
2313 Travaux de bâtiment				700 000,00 €						700 000,00 €
2315 Voirie										- €
2317 Travaux sur biens à disposition			2 315 000,00 €				10 000,00 €	60 000,00 €		2 385 000,00 €
2317 Sologne à vélo, itinérance équestre									497 000,00 €	497 000,00 €
TOTAL	128 301,00 €	3 000,00 €	2 333 000,00 €	700 000,00 €	1 416,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €	507 000,00 €	3 752 717,00 €
RECETTES										
002 Excédent reporté	331 841,04 €									331 841,04 €
021 Virement du fonctionnement	540 000,00 €									540 000,00 €
1068 Excédent capitalisé										- €
10222 FCTVA	624 000,96 €									624 000,96 €
024 Produits des cessions										- €
1321 sub état										- €
1322 Sub Région									261 901,00 €	261 901,00 €
1323 subvention departement								40 000,00 €	102 564,00 €	142 564,00 €
13241 Sub communes membres			250 000,00 €	70 000,00 €				6 000,00 €	8 000,00 €	334 000,00 €
1328 Subventions autres										- €
1641 emprunt euros	1 482 648,00 €									1 482 648,00 €
28 amortissements	35 762,00 €									35 762,00 €
										- €
TOTAL	3 014 252,00 €	- €	250 000,00 €	70 000,00 €	- €	- €	- €	46 000,00 €	372 465,00 €	3 752 717,00 €

III. Les données synthétiques – Récapitulation

a) Quelques repères chiffrés :

Budget principal	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes fiscales	4 349 803 €	4 387 940 €	4 541 961 €	4 748 239 €	4 730 132 €	4 675 265 €
Dotations et participations	1 039 397 €	1 015 480 €	931 111 €	860 399 €	858 079 €	856 758 €
Recettes de fonctionnement	91 249 €	64 489 €	59 944 €	95 468 €	64 485 €	76 600 €
Total hors report et taxe additionnelle séjour	5 480 449 €	5 467 909 €	5 533 016 €	5 704 106 €	5 652 696 €	5 608 623 €
Reversements :						
Attribution de compensation aux communes	1 980 022 €	1 980 022 €	1 980 022 €	1 980 022 €	1 980 022 €	1 954 907 €
Taxe ordures ménagères (SMICTOM)	1 033 850 €	992 052 €	1 030 819 €	1 051 815 €	1 049 198 €	1 063 493 €
FNGIR (péréquation suite réforme TP)	717 870 €	717 870 €	717 870 €	717 870 €	717 870 €	717 870 €
FPIC (péréquation communale et intercomle)	2 505 €	3 185 €	5 434 €	14 919 €	30 622 €	28 855 €
	3 734 247 €	3 693 129 €	3 734 145 €	3 764 626 €	3 777 712 €	3 765 125 €
Reste disponible pour fonctionner	1 746 202 €	1 774 780 €	1 798 871 €	1 939 480 €	1 874 984 €	1 843 498 €
Charges générales	313 975 €	304 607 €	285 030 €	377 967 €	333 337 €	342 876 €
Frais de personnel	586 551 €	583 724 €	587 433 €	652 446 €	689 325 €	682 780 €
Autres (élus, subventions ...)	397 235 €	355 520 €	396 073 €	399 674 €	405 590 €	413 303 €
Dette Budget général (Capital + intérêts)	50 802 €	50 793 €	53 087 €	113 807 €	97 265 €	98 744 €
Total	1 348 563 €	1 294 644 €	1 321 623 €	1 543 894 €	1 525 517 €	1 537 703 €
Reste au final	397 639 €	480 136 €	477 248 €	395 586 €	349 467 €	305 795 €

b) Gestion du personnel :

Les effectifs permanents (hors saisonniers et salariés d'associations) en équivalent temps plein ont légèrement diminué :

	2015	2016	2017	2018
Administratif	3	3	3	3
Technique	2	2	2	2
Sport	4	5	4,7	3.2
Culture	4,5	4,5	4,5	4.5
Économie	0,25	0,5	0,5	0.5
MSAP	/	/	0,7	1
TOTAL	13,75	15	15,40	14.2

Un éducateur des activités physiques et sportives a quitté la structure fin septembre et n'a pas été remplacé, et l'apprentie a cessé son travail fin mai 2018.

c) Situation de la dette :

Au 31 décembre 2018, la dette, tous budgets confondus, est composée des emprunts suivants :

Année	Objet	Montant	Durée	Taux	Dernier remboursement
2007	Siège social achat	70 000 €	15	4,57	2022
2010	Achat local technique	185 000 €	15	3,07	2025
2010	Terrain Lamotte-Beuvron	100 000 €	30	3,35	2040
2010	Travaux voirie	200 000 €	15	3,04	2025
2010	Travaux voirie zones activités	200 000 €	15	3,04	2025
2015	Réhabilitation de la piscine	700 000 €	15	1,97	2030
2018	Halle sportive de Vouzon	440 000 €	10	0.65	2028

Cela représente une annuité consolidée égale à 159 507.67 € pour 2019.

Quelques données synthétiques résumant ci-dessous la structure de la dette :

	Au 31/12/2018	€ par habitant	
	Montant en €	Cœur de Sologne	France entière (2017)
Encours Budget principal	1 310 753	120	179
Encours Budget annexe	104 648		
Annuité Totale 2018	113 919	10,50	23

La capacité de désendettement (encours sur CAF brute) au niveau du budget principal est égale à 3.5 ans.